

COMMUNE DE LA CELLE-SAINT-CYR
COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 15 JUILLET 2013

L'an deux mil treize le 15 juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard GUINOT, Maire.

Présents : Mesdames Françoise DUPUIS, Marie-Agnès CAPPELLAZZI, et Messieurs Bernard GUINOT, Yannick VILLAIN, Claude FRACHET, Ludwig GRAS, André PERRUCHET, Roland VANHOVE, Raymond BLANDUREL et Pierre-François DECROIX.

Absent Excusé : Mme Anaïs ESNAULT qui donne pouvoir à m. Yannick VILLAIN, M. Nicolas MAQUAIRE qui donne pouvoir à M. Claude FRACHET

Absente non excusée : Madame Cécile DENIS, Mme Mylène WEGMANN et M. Michel CLOUZEAU

Secrétaire de séance : Monsieur Raymond BLANDUREL

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la séance du 28 juin 2013
2. Dossier Etude BAC :
 - Choix de l'entreprise et demande de subvention aux différents organismes
3. Diagnostic réseau
4. Affaires et questions diverses.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour, concernant la facturation d'un travail réalisé par les employés municipaux pour le compte d'un administré.

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité l'ajout de ce point.

1) Approbation du compte rendu de la séance du 28 juin 2013

Le compte rendu du Conseil Municipal du 28 juin 2013 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2) Dossier Etude BAC (1^{ère} phase) : choix de l'entreprise et demande de subvention aux différents organismes

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des travaux d'interconnexion entre la commune de La Celle Saint Cyr et la source de la Salbrette (Cézy), il est nécessaire de réaliser une étude des bassins d'alimentation de captage des deux ressources communales.

A ce titre les communes se sont regroupées en vue de la passation d'un marché unique pour la réalisation de cette étude pour laquelle un bureau d'étude spécialisé sera missionné.

L'appel d'offre a été lancé début juin, la date limite de dépôt des dossiers était fixée au 2 juillet, l'ouverture des plis a eu lieu le 2 juillet à 16 heures en Mairie de la Celle St Cyr en présence de M. Canault de la DDT et le M. le Maire et un adjoint de la commune de Cézy.

Trois entreprises ont répondu à l'appel d'offre. Les dossiers ont été étudiés par M. Canault. La notation a été effectuée selon les critères définis dans le dossier de consultation, à savoir en fonction d'une note « technique sur 50 » et d'une note « prix sur 50 ». La charge financière sera répartie à part égale entre les deux communes.

Après consultation, et avis de M. le Maire de la commune de Cézy, M. le Maire de La Celle saint Cyr attribue l'offre à l'entreprise Sciences Environnement pour un montant de 21 890 € HT y compris les études complémentaires que le comité de pilotage arrêtera.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte et autorise M. le Maire de la Celle Saint Cyr à signer le marché correspondant avec le bureau d'étude Sciences Environnement pour un montant de 21 890 € HT et tout acte qui s'y rapporte.
- Sollicite les subventions de l'Agence de l'eau Seine Normandie et du Conseil Général de l'Yonne.

3) Diagnostic réseau.

Pour l'interconnexion entre la Salbrette et la commune de La Celle Saint Cyr, il est nécessaire de réaliser un diagnostic réseau. Les deux communes se sont regroupées en vue de la passation d'un marché unique pour la réalisation de cette étude pour laquelle un bureau d'étude spécialisé sera missionné. Ce marché sera piloté par la commune de Cézy.

L'appel d'offre a été lancé fin juin, la date limite de dépôt des dossiers était fixée au 9 juillet, l'ouverture des plis a eu lieu le 11 juillet à 9 h 30 à la Mairie de Cézy en présence de Mr Roy (mairie de Cézy), d'un adjoint de Cézy, de M. Canault, de M. le Maire de La Celle Saint Cyr et un adjoint de la Celle Saint Cyr.

La notation a été effectuée selon les critères définis dans le cahier de consultation, à savoir en fonction d'une note « technique sur 50 » et d'une note « prix sur 50 ». La société ayant obtenu la meilleure notation est la société PMH à Dagneux (Ain). La charge financière sera répartie en fonction des frais afférents à chaque commune (après subvention).

Le prix de base proposé est de 12 415 € HT pour Cézy et de 170325 € HT pour la Celle St Cyr. Le prix des options est de 2 580 € HT pour chaque commune. Soit un total de 29 740 € HT et 5 160 € d'options éventuelles. Soit un montant total de 34 900 € HT.

Le conseil municipal émet un avis favorable sur le choix de l'entreprise par la commune de Cézy.

4) Facturation à un administré

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a demandé à un administré, verbalement puis par courrier, de retirer avant une date précise, un tas de branchage et de taille d'arbre que ce dernier avait laissé sur le domaine public tout au long de sa propriété. Le courrier précisait que, si le travail n'était pas réalisé, les employés municipaux l'effectueraient mais un forfait de 50 € lui serait alors facturé.

A la date butoir, le travail n'étant pas effectué, ce sont les employés qui ont retiré les branchages. M. le maire demande au conseil municipal, l'autorisation de facturer ce forfait de 50 € pour le temps passé et le transport des branches.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette décision (9 voix pour et 1 abstention) et charge M. le Maire d'établir le titre exécutoire.

5) Affaires et questions diverses.

- ✓ M. le Maire informe le conseil municipal qu'un arrêté est en cours de rédaction concernant l'entretien des trottoirs.
- ✓ Concernant le programme voirie 2013, compétence de la CCJ, les routes choisies seront refaites le jeudi 18 juillet par l'entreprise La Colas Est.
- ✓ Monsieur le Maire demande que le panneau d'information du point d'apport volontaire soit mis à l'entrée des containers, et bien à la vue de tout le monde pour qu'il ne soit pas déposé n'importe quoi au pied des containers.
- ✓ Monsieur le Maire remercie la commission d'information pour la rédaction, la mise en page et la distribution du bulletin municipal.
- ✓ Monsieur le Maire remercie la commission des fêtes pour l'organisation des festivités des 13 et 14 juillet, ainsi que la fanfare, les artificiers, la sonorisation et l'association la Fête au Village.

Séance close à 19 h 35

Le Maire
Bernard GUINOT